

Qu'est-ce qu'une violence gynécologique ?

Des injures sexistes



Des propos porteurs de jugements



Des violences sexuelles



"Constitue **une violence gynécologique** tout acte, positif ou négatif, commis par un professionnel de santé à l'encontre d'une femme, portant atteinte à son intégrité physique ou psychologique et soit **qui n'est pas justifié médicalement**, compte tenu des informations disponibles à la date de l'acte, soit **qui est réalisé sans son consentement libre et éclairé.**"

Marie-Hélène Lahaye (juriste, lanceuse d'alerte, elle tient notamment le blog *Marie accouche là* qui a pour but « l'exploration féministe et politique autour de la naissance »)



Des actes exercés sans recueillir le consentement ou sans respecter le choix ou la parole de la patiente

Des actes ou des refus d'actes non justifiés médicalement

Une non-prise en compte de la gêne de la patiente



Peu reconnues en droit. Peu dénoncées. Rarement condamnées